24

Sujet: [INTERNET] RE: Courrier à destination de Monsieur le Maire De: "Mairie de Neuvy Sautour" <mairie-neuvy-sautour@wanadoo.fr>

Date: 13/09/2021 16:37
Pour: "'Nathalie Cronier'"

coref-

consultationpublic@yonne.gouv.fr>

Bonjour,

Il s'agit certainement d'une erreur de votre part, les bureaux de la mairie de Neuvy-sautour ne sont pas fermés pendant 3 jours mais exceptionnellement le samedi matin et le dimanche. Quant au registre, un deuxième est à disposition depuis le 08 septembre 2021, avec un premier commentaire le 9 septembre 2021.

Cordialement

M. RAMON Patrice

− Pièces jointes :

CCF_000438.pdf

225 Ko

Mr et Mme Dominique CONNANT

13 SEP. 2021

ARRIVÉE

89570 NEUVY-SAUTOUR

Mr le Préfet de l'Yonne

Bureau de l'Environnement

Place de la Préfecture

89016 AUXERRE

Dossier: Implantation poulailler à NEUVY-SAUTOUR

Neuvy-Sautour le 10 septembre 2021

Monsieur le Préfet,

Quel dommage d'implanter un poulailler industriel de cette importance si près des habitations alors qu'une autre parcelle plus éloignée et isolée facile d'accès aurait pu convenir pour ce genre de construction!

Le vent dominant du sud-ouest apportera automatiquement des nuisances olfactives que les habitants devront supporter.

Malgré la plantation de haies ou autres végétaux, la vue sur ce poulailler situé en contrebas du bourg restera toujours aussi prenante.

La dévaluation des biens immobiliers sur une large zone sera certainement assurée.

Qui pourra se projeter dans l'acquisition d'un bien à Neuvy-Sautour ? Un agrandissement du lotissement actuel de la Beauceronne qui avait été prévu à une certaine époque sur la parcelle ZS20 longeant la rue Bellevue pourra-t-elle à l'avenir voir le jour puisque surplombant ce poulailler alors que nous avons une vue à 180° sur toute la région?

On en conclut une dégradation du cadre de vie importante dans une commune où il faisait jusque-là bon vivre.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Mr Dominique CONNANT et Mme Françoise CONNANT-MIGNOT

The Solward

SEITZ - JAHIER

Préfecture de l'Yonne
Service du Courrier

13 SEP. 2021

ARRIVÉE

Neuvy Sautour, 10 septembre 2021

89570 NEUVY SAUTOUR

Mr. Le PREFET de YONNE

Bureau de l'Environnement Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex

Objet : Installation élevage de 297 000 poulets par an

Monsieur Le PREFET,

Nous sommes contre l'installation de cette élevage.

Veuillez agréer, Monsieur Le PREFET, l'expression de notre parfaite considération.

Argumentation : Informations dossier sur l'odeur

- Production de 300 tonnes de fumier par an (gaz sulfureux, ammoniac, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone)
- Le principal agent des odeurs est l'ammoniac
- Aucun moyen actuel pour supprimer l'odeur
- Impossible de supprimer les odeurs pendant le transfert de déjections, ...
- Les odeurs se manifestent au niveau du bâtiment, du stockage et de l'épandage principalement :

Enlèvements (7) du fumier du poulailler

Transports (transfert) du fumier (déjections) au lieu du stockage à l'air libre Nouveaux transports du fumier sur les lieux d'épandage

Disparition de l'odeur est de 72 heures (3 jours) après épandage (12 heures) Période d'épandage : août et septembre (100 + 63 + 72 + 65 = 300 tonnes)

Notre avis : Nous subirions inéluctablement l'odeur pestilentielle du fait que l'installation est contiguë au village et de la proximité de terres d'épandage. Risque d'irritation des voies respiratoires surtout pour les personnes fragiles Dévalorisation de l'immobilier de Neuvy Sautour

Autres nuisances: Rejet de l'air vicié par 6 cheminées
L'efficacité des filtres en pourcentage n'est pas précisée

Craintes de transmissions par l'extérieur de virus, maladies, etc., le bâtiment n'étant pas hermétique.

(L. R. avec A. R.)

Kuif Leikz

Hality

27

89570 NEUVY-SAUTOUR

Monsieur le Préfet de l'Yonne
Bureau de l'environnement de l'Yonne-service du courrier
1 Place de la Préfecture 1 3 SEP. 2021
89000 AUXERRE

Neuvy-Sautour, le 7 septembre 2021

Objet: Construction d'un poulailler à NEUVY-SAUTOUR

Monsieur le Préfet,

Ce courrier afin de vous exprimer **notre opposition** quant à l'implantation d'un poulailler industriel de 39 600 poulets sur Neuvy-Sautour.

Dans ce contexte, un poulailler de cette envergure entraînera des nuisances pour les habitants. Mais plus grave, il comporte des risques sanitaires et environnementaux qu'il faut prendre en considération :

- La prolifération des nuisibles (rats, mouches avec les maladies vectorielles susceptibles d'être transportées),
- Les atteintes graves à l'environnement tels que l'épandage, et l'ammoniac présent dans les fientes des poules,
- Un risque sanitaire élevé de pollution des eaux de surface et de la nappe phréatique par l'accumulation des fientes et le rejet de poussières chargées en pathogènes dans l'atmosphère. Par ailleurs, la concentration des animaux et la multiplication des flux générés par ces élevages intensifs augmentent les risques d'épidémies telles que la grippe aviaire et contaminations aux salmonelles de triste mémoire. Il est véritablement question d'un « élevage en batterie »! Dans les faits, 39 600 poulets ensemble resteront confinés à l'intérieur du bâtiment (à raison de 22 poulets / m²),
- La circulation des camions de livraison sur une route non adaptée (qui paiera les réparations car nul doute que les détériorations voire les dégradations seront récurrentes ?),
- Les odeurs et les bruits générés 7 jours/7
- La station de pompage pour les eaux de LASSON pourra-t-elle alimenter ce poulailler et les usagers? Des frais supplémentaires seront-ils nécessaires et à la charge des administrés?
- La dépréciation de la valeur des biens immobiliers situés à proximité des installations est à prévoir

Nous vous exprimons notre inquiétude : quelle image de l'Agriculture peut transmettre ce projet, d'aujourd'hui ?

Ce projet agricole menace l'existence des petits élevages locaux sur le plan sanitaire, en plus de la concurrence économique qu'il exercera à leur encontre.

A une époque où l'environnement et le bien-être animal sont des préoccupations majeures pour beaucoup d'entre nous, nous n'acceptons pas ce genre de construction et d'élevage maltraitant et polluant.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de ne pas autoriser ce projet.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Fernande Dumoulin

Michel Dumoulin

Copie : Monsieur Yves DELOT - Président De La Communauté De Communes Serein Armançe

Marc Lemain

89570 NEUVY SAUTOUR

Monsieur le Préfet de l'Yonne Bureau de l'Environnement Place de la Préfecture 89016 AUXERRE Cedex

Neuvy-Sautour, le 13 septembre 2021

Objet Consultation du public concernant la demande, par la S.C.E.A. du Pichis, de création d'un atelier d'élevage de poulets de chair comprenant 39 600 emplacements sur la commune de Neuvy-Sautour.

Monsieur le Préfet,

Le projet de construction d'un élevage industriel de 39 600 poulets de chair présenté par la S.C.E.A. du Pichis en association avec la S.A.S. DUC (Groupe Plukon) suscite un rejet massif des habitants de Neuvy-Sautour et des autres communes concernées, rejet auquel je m'associe pour les raisons que je me permets de porter à votre connaissance.

Contexte général.

Le 25 juillet 2019, le Ministre de l'Agriculture, dans sa réponse aux questions des sénateurs, précisait :

« Le bien-être des animaux et les conditions d'élevage des animaux de production occupent une place de plus en plus importante parmi les préoccupations des citoyens et consommateurs français et européens. [...] Il est toutefois à noter que la filière volailles de chair s'est engagée, dans le cadre des états généraux de l'alimentation en décembre 2017, à développer la part de la production de certains cahiers des charges comme le label rouge et l'agriculture biologique, qui valorisent des élevages à effectif plus restreint. La filière prévoit ainsi, pour fin 2022, une augmentation de 50 % en production biologique et de 15 % en label rouge. » (Source : JO du Sénat, séance du 25/07/2019, page 4001)

Ainsi, la politique de production intensive mise en œuvre par la S.A.S. DUC semble en contradiction avec les nouvelles aspirations des consommateurs qui, outre une diminution constante de la consommation de viande depuis plusieurs années, demandent aujourd'hui des produits de meilleure qualité (production de proximité, bio ou labellisés) et sont plus attentifs aux conditions d'élevage des animaux ; sans cautionner les actions menées par des associations telles que L214, on peut légitimement s'interroger sur ce point (à titre d'exemple, la loi EGalim de 2018 interdit désormais tout nouvel élevage de poules pondeuses en cage).

Trafic routier.

Située sur une route étroite (route de la Chappe), l'exploitation va générer, outre une circulation d'engins agricoles supplémentaires en vue de l'épandage, un trafic de véhicules lourds (de 19 à 35 tonnes) qui viendront s'ajouter à ceux desservant la Coopérative 110 Bourgogne, la carrosserie de la Chappe, et l'usine SCOT. S'il n'est fait aucune référence à l'itinéraire qu'emprunteront ces véhicules, en provenance directe de l'usine DUC de Chailley, il est très probable qu'ils devront utiliser la rue principale de Neuvy-Sautour (Grande Rue) pour traverser le bourg, engendrant ainsi de nouvelles nuisances pour la totalité des riverains. Par ailleurs, l'expérience montre, en général, que les engagements concernant le nettoyage et l'entretien des routes sont rarement respectés par les exploitants.

Consommation de ressources naturelles.

Il s'agit pour l'essentiel de la consommation d'eau potable utilisée indifféremment pour l'alimentation des volailles et le nettoyage du site et dont le volume est estimé à 2 214 m3 par an. Une étude complémentaire est indispensable pour s'assurer que le débit et la capacité du puits des Perrières, situé sur la commune de Lasson, non impliquée dans le projet, seront suffisants sur le long terme pour assurer ce surplus de demande sans impacter la population locale, sachant que le rendement du réseau n'est que de 52.6 % (chiffre 2020).

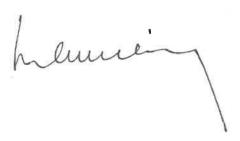
Impact sur l'attractivité de Neuvy-Sautour.

Je ne souhaite pas revenir une nouvelle fois sur les nuisances visuelles, olfactives et sonores dont vous font déjà part les citoyens de Neuvy-Sautour depuis le début de la consultation publique ; j'ai simplement préféré insister sur quelques points qui me semblent importants, mais sachez cependant que je m'associe pleinement à toutes les démarches engagées contre la construction d'une telle installation.

Le bourg de Neuvy-Sautour, situé sur une hauteur, offre un cadre de vie apprécié en général par ses habitants, ce que confirme l'arrivée récente de nouveaux résidents. Bien desservie par la gare SNCF de Saint-Florentin, qui met Neuvy-Sautour à moins de deux heures de Paris, de jeunes actifs envisagent de s'installer dans le bourg et les communes environnantes, encouragés par le déploiement de la fibre optique prévu pour le début de 2023 et les possibilités qu'offre ainsi le télétravail.

Depuis l'annonce de la consultation sur ce projet, je n'entends plus parler que d'abandon de nouveaux projets d'installation et de revente de biens acquis depuis le début de la pandémie de COVID-19. Est-ce ce que Monsieur le Maire souhaite pour l'avenir de notre commune ?

Confiant en la sagesse de votre décision, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.





Sujet: [INTERNET] Implantation d'un poulailler par le SECA du Pichis à Neuvy-Sautour

89570, avis du public

De : colette jacquin

Date: 14/09/2021 06:30

Pour: pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

De la part de Colette JACQUIN,89570 NEUVY-SAUTOUR

Il est inconcevable d'installer un tel poulailler de plus de 36 000 poules vers le terrain de football!!!!!Pollution,odeurs, va et vient de camions et confinement des animaux, impensable de nos jours!!!!!

Il existe d'autres endroits plus éloignés avec de meilleures conditions d'élevage pour ces pauvres bêtes!

NON AUX POULETS à NEUVY-SAUTOUR!!!!!!!Je suis très consternée!

Il faut abandonner ce projet et de suite!

Madame Colette JACQUIN